

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 592 14/06/1948

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
14 juin 1948

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro  
30 juin 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Dunkerque et à La Rochelle est accordé à M. Malhène, ingénieur adjoint des travaux publics. Conformément aux dispositions de l'article 1er du décret n° 47-2035 du 17 octobre 1947 susvisé, une majoration de congé de six mois est accordée à M. Malhène. M. Malhène, accompagné de son fils âgé de 10 ans rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 7 juillet 1948 et voyagera en 1er classe aux frais du budget local (assimilation : 2e catégorie).